

## Règlement de vente en ligne

Bonjour!

Je suis très heureux de vous accueillir dans mon atelier. J'espère que vous vous sentez bien ici, si vous avez besoin de mon aide, contactez-moi par email [contact@atelierania.fr](mailto:contact@atelierania.fr)

Assez de présentation, place maintenant aux formalités. Tout d'abord, mes coordonnées complètes d'inscription en tant que vendeur : Anna Mađra, 3 Place Robert Buron, Villaines la Juhel, 53700 France.

Vous trouverez ci-dessous le règlement, qui contient notamment des informations : sur le mode de passation d'une commande conduisant à la conclusion d'un contrat, les détails concernant l'exécution du contrat conclu, les principes de fourniture de contenu numérique et de fourniture de services et les types de paiements disponibles sur le Site Internet, la procédure de résiliation du contrat et la procédure de plainte.

Si vous avez des commentaires, des questions ou des doutes, je suis à votre disposition à l'adresse e-mail [ania@atelierania.fr](mailto:ania@atelierania.fr) ou par numéro de téléphone ++33620924943. J'assure un service client du lundi au vendredi de 10h00 à 15h00.

Cordialement et bon shopping!

Ania Madra de l'Atelier Ania

### § 1. Définitions

Aux fins du Règlement, les termes suivants ont la signification suivante :

1. Mise à jour – une mise à jour que le Vendeur s'est engagé à fournir et qui est nécessaire pour maintenir la conformité du Contenu numérique avec le Contrat ;
2. Prix - la valeur exprimée en unités monétaires que l'Acheteur est tenu de payer au Vendeur pour le Produit ;
3. Paiement électronique – paiement du Prix du Produit par représentation numérique de la valeur, notamment par le biais de bons électroniques, de e-coupons, de monnaies virtuelles, etc. ;
4. Acheteur – une personne physique, une personne morale ou une unité organisationnelle dotée de la capacité juridique, en particulier un Consommateur ou PNPk ;
5. Consommateur – une personne physique concluant un Contrat avec le Vendeur qui n'est pas directement lié à son entreprise ou à son activité professionnelle ;
6. Produits – Biens, contenu numérique ou services de base ;
7. Entrepreneur ayant des droits de consommateur (PNPK) – personne physique concluant avec le Vendeur un Contrat directement lié à son activité commerciale, lorsque le contenu du Contrat montre qu'il n'a pas de caractère professionnel pour cette personne, résultant notamment du objet de son activité commerciale, mis à disposition sur la base des dispositions relatives à l'enregistrement central et à l'information sur l'activité économique ;
8. Prévente – le processus de collecte des commandes par le Vendeur pour des Produits qui seront disponibles à la vente à partir d'une date spécifiée et de conclusion d'Accords avant la date prévue de mise en vente des Produits ;

- 9.Règlement – règlement du site Internet de l’Atelier Ania, disponible sur <https://atelierania.fr/reglement-de-achat/>;
- 10.Site Web – site Web fonctionnant sur multifiori.pl et ses extensions ;
- 11.Vendeur – Anna Mađra, faisant affaire sous le nom Anna Mađra, 3 Place Robert Buron, Vllaines la Juhel, 53700 France, SIREN 949153761.
- 12.Marchandises – tous les objets meubles proposés par le Vendeur dans le Magasin, y compris TzEC ;
- 13.Biens comportant des éléments numériques (TzEC) – Biens proposés par le vendeur, contenant du contenu numérique ou un service numérique, sans lesquels les biens ne pourraient pas fonctionner correctement. Le Contenu numérique ou les Services numériques peuvent être fournis par le Vendeur ou un tiers ;
- 14.Biens de sortie – Biens pour lesquels l’Acheteur a été clairement informé qu’une caractéristique spécifique des Biens s’écarte des exigences typiques pour le respect du Contrat, par exemple en termes d’exhaustivité, de qualité, de fonctionnalité, etc. ;
- 15.Contenu numérique – données produites et livrées sous forme numérique ;
- 16.Contenu utilisateur : contenu fourni ou créé par le consommateur ou PNPk lors de l’utilisation du contenu numérique ;
- 17.Accord – un accord conclu entre le Vendeur et l’Acheteur, dont l’objet est la vente de Biens, la livraison de Contenu numérique ou la fourniture de Services de base ou de Services électroniques à l’Acheteur ;
- 18.Services – Services électroniques ou services de base ;
- 19.Services numériques – services qui permettent à l’Acheteur de :
- la production, le traitement, le stockage ou l’accès à des données sous forme numérique ;
  - utilisation conjointe des données sous forme numérique envoyées ou créées par l’Acheteur ou d’autres utilisateurs du Service numérique ;
  - d’autres formes d’interaction utilisant des données numériques ;
- 20.Services de base – tous les services fournis par le vendeur dans le cadre de son activité principale liée à la gestion d’un studio d’art, par exemple la gestion d’ateliers fixes, la fabrication de produits sur commande. Les Services de base peuvent ou non constituer un type de Services électroniques ;
- 21.Services électroniques – tous les services électroniques fournis par le Vendeur à l’Acheteur via le Site Internet.

## § 2. Dispositions préliminaires

- 1.Le Vendeur vend des Produits via le Site Internet. L’Acheteur peut acheter les Produits indiqués sur le Site Internet ou précisés dans la Précommande.
- 2.Le Règlement définit les modalités et conditions d’utilisation du Site Internet, ainsi que les droits et obligations du Vendeur et des Acheteurs.

3. Pour utiliser le Site Internet, notamment pour passer commande, il n'est pas nécessaire que le matériel informatique ou les logiciels de l'Acheteur répondent à des conditions techniques particulières. Suffisants sont :

- a) Accès Internet,
- b) système d'exploitation standard et actuel,
- c) un navigateur Web standard et à jour avec les cookies activés,
- d) avoir une adresse e-mail active.

4. Pour utiliser le contenu numérique, en fonction de son type, vous pouvez en outre avoir besoin d'un logiciel standard accessible au public qui vous permet de visualiser ou de lire un type spécifique de fichiers tels que DOC, PDF, MP4, MP3, MOV, AVI, etc. Si la utilisation du contenu numérique nécessite le respect d'exigences techniques supplémentaires, ces informations sont présentées sur le site Web de manière visible par l'acheteur et permettent à l'acheteur de prendre une décision concernant l'achat de contenu numérique.

5. Si, pour utiliser les Biens ou TzEC, il est nécessaire de remplir des conditions techniques supplémentaires autres que celles indiquées dans la section 3, le vendeur en informera l'acheteur avant de passer la commande, par exemple en incluant des exigences techniques dans la description des marchandises ou dans le TzEC.

6. Le Contrat ne peut être conclu de manière anonyme ou sous un pseudonyme. L'Acheteur doit fournir des données personnelles véridiques et complètes afin de conclure un tel Accord.

7. Lors de l'utilisation du Site, il est interdit de proposer des contenus illégaux, notamment en envoyant de tels contenus via les formulaires disponibles sur le Site.

8. En fonction du type de Produits ou Services sélectionnés, un type de Contrat spécifique est conclu entre le Vendeur et l'Acheteur :

- a) dans le cas de Marchandises, un contrat de vente est conclu ;
- b) dans le cas de Contenu numérique, un accord pour la fourniture de contenu numérique est conclu ;
- c) dans le cas de services électroniques, un contrat pour la fourniture de services électroniques est conclu ;
- d) dans le cas des Services de Base, un contrat de prestation de services est conclu.

9. Si l'objet de la commande sont des produits de différents types, après acceptation de l'offre par le vendeur, plusieurs contrats sont conclus, comme indiqué au paragraphe 8, correspondant à l'objet de la commande.

10. Pour éviter toute ambiguïté, le Vendeur indique que :

- a) Les contrats relatifs à la vente de Biens sont des contrats nécessitant le transfert de propriété du Bien, auxquels s'appliquent les dispositions du chapitre 5a de la loi du 30 mai 2014 relative aux droits des consommateurs ;
- b) Les contrats relatifs à la vente de TzEC sont des contrats nécessitant le transfert de propriété des Biens, auxquels les dispositions du chapitre 5a s'appliquent et les

dispositions du chapitre 5b de la loi du 30 mai 2014 relative aux droits des consommateurs ne s'appliquent pas ;

●c) Les contrats relatifs au Contenu numérique sont les contrats de fourniture de contenu numérique auxquels s'appliquent les dispositions du chapitre 5b de la loi du 30 mai 2014 relative aux droits des consommateurs ;

●d) les dispositions du chapitre 5b de la loi du 30 mai 2014 relative aux droits des consommateurs ne s'appliquent pas aux Contrats qui ne concernent pas les Contenus Numériques.

### § 3. Services électroniques relatifs au Site Internet

1. Le Vendeur met à disposition de l'Acheteur des Services Electroniques spécifiques liés à l'utilisation du Site Internet.

2. Le Service Electronique de base fourni à l'Acheteur par le Vendeur est de permettre à l'Acheteur de passer une commande sur le Site Internet, ce qui conduit à la conclusion d'un Contrat avec le Vendeur. Il est possible de passer une commande sans avoir de compte sur le Site Internet.

3. Si l'Acheteur décide de créer un compte sur le Site Internet, le Vendeur met également à disposition de l'Acheteur un Service Electronique consistant à créer et maintenir un compte sur le Site Internet. Le compte stocke les données de l'Acheteur et l'historique des commandes passées par lui sur le Site Internet. L'Acheteur se connecte au Compte à l'aide de son adresse e-mail et d'un mot de passe défini par lui. L'Acheteur est tenu de sécuriser l'accès à son compte Utilisateur contre tout accès de personnes non autorisées et s'engage également à ne pas partager son identifiant et son mot de passe avec des tiers.

4. Si l'Acheteur décide de s'abonner à la newsletter, le Vendeur met à disposition de l'Acheteur un Service Electronique consistant à envoyer à l'Acheteur des e-mails contenant des informations sur les nouveaux produits, promotions, produits ou services du Vendeur. L'inscription à la newsletter se fait en remplissant et en envoyant le formulaire d'inscription à la newsletter ou en cochant la case appropriée lors du passage de la commande. L'acheteur peut à tout moment se désinscrire de la newsletter en cliquant sur le bouton de désinscription présent dans chaque message envoyé dans le cadre de la newsletter. L'Acheteur peut également adresser au Vendeur un e-mail lui demandant de se désinscrire de la base de données de la newsletter.

5. Les Services électroniques sont fournis gratuitement à l'Acheteur. Toutefois, les contrats de vente, les contrats de fourniture de contenu numérique et les contrats de fourniture de services de base, conclus via le site Internet, sont payants.

6. Afin d'assurer la sécurité de l'Acheteur et le transfert de données dans le cadre de l'utilisation du Site Internet, le Vendeur prend des mesures techniques et organisationnelles adaptées au degré de menace pour la sécurité des Services électroniques fournis, notamment des mesures pour empêcher l'acquisition et la modification de données personnelles par des personnes non autorisées.

7. Le Vendeur prend les mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du Site Internet. L'Acheteur devra informer le Vendeur de toute irrégularité ou interruption du fonctionnement du Site.

8. Etant donné que le Site Internet est un système informatique géré par le Vendeur, celui-ci peut effectuer des travaux techniques et informatiques visant à développer le Site Internet et à fournir des Services électroniques au plus haut niveau possible.

9. Dans le cadre du développement du Site Internet, le Vendeur pourra notamment :

- a) ajouter de nouvelles fonctions et modifier ou supprimer des fonctions existantes sur le site Web ;
- b) présenter le site Web à d'autres types d'appareils, par exemple des appareils mobiles ;
- c) mettre à disposition l'application liée au Site Web.

#### § 4. Passer une commande

1. L'acheteur peut passer une commande en tant que client enregistré ou en tant qu'invité.

2. Un client enregistré est un Acheteur qui possède un compte sur le Site Internet.

3. Si l'Acheteur dispose d'un compte sur le Site Internet, il doit s'y connecter avant de passer commande. La connexion est également possible lors de la passation d'une commande.

4. Toutes les descriptions de Produits disponibles sur le Site ne constituent pas une offre au sens des dispositions applicables du droit civil, mais une invitation à conclure un Contrat.

5. La passation d'une commande s'effectue en ajoutant les Produits qui intéressent l'Acheteur au panier puis en remplissant le formulaire de commande. Le formulaire doit fournir les données nécessaires à la finalisation de la commande. Au stade de la commande, vous sélectionnez le mode de paiement de la commande. La condition pour passer commande est l'acceptation du Règlement dont l'Acheteur devra prendre connaissance au préalable. En cas de doute sur le Règlement, l'Acheteur peut contacter le Vendeur.

6. Dans le cas de Marchandises qui sont des Marchandises Outlet, une condition supplémentaire pour passer une commande est de cocher la case indiquant que l'Acheteur consent à l'achat de Marchandises défectueuses.

7. L'Acheteur doit fournir de véritables données personnelles dans le formulaire de commande. L'acheteur est responsable de la fourniture de fausses données personnelles. Le Vendeur se réserve le droit de suspendre l'exécution de la commande dans le cas où l'Acheteur a fourni de fausses données ou lorsque ces données soulèvent des doutes raisonnables chez le Vendeur quant à leur exactitude. Dans un tel cas, l'Acheteur sera informé par téléphone ou par e-mail des doutes du Vendeur. Dans une telle situation, l'Acheteur a le droit d'expliquer toutes les circonstances liées à la vérification de l'exactitude des données fournies. S'il n'existe aucune donnée permettant au Vendeur de contacter l'Acheteur, le Vendeur fournira toutes explications après que l'Acheteur aura contacté l'Acheteur.

8. L'Acheteur déclare que toutes les données fournies par lui dans le formulaire de commande sont véridiques, tandis que le Vendeur n'est pas tenu de vérifier leur véracité et leur exactitude, bien qu'il ait un tel droit conformément à l'article 7.

9. Le processus de commande se termine en cliquant sur le bouton Finaliser la commande. En cliquant sur le bouton finalisant la commande, l'Acheteur soumet une offre d'achat des Produits sélectionnés auprès du Vendeur, dans les conditions précisées dans le bon de commande.

10. Après réception de la commande, le Vendeur, au plus tard dans un délai de 3 (en toutes lettres : trois) jours ouvrés à compter de la date de réception de la commande, pourra :

- a) accepter l'offre soumise par l'Acheteur en acceptant l'ordre d'exécution – dans un tel cas, le Contrat est conclu lors de la remise à l'Acheteur d'un message confirmant l'acceptation de l'ordre d'exécution,
- b) ne peut pas accepter l'offre de l'Acheteur et annuler la commande passée – dans ce cas, le Contrat n'est pas conclu et tous les paiements sont remboursés à l'Acheteur, si l'Acheteur les a effectués au stade de la passation de la commande.

## § 5. Prévente

1. Le Vendeur peut, sans y être obligé, organiser une prévente pour certains types de produits.

2. Les produits en précommande sont clairement identifiés sur le site Web comme produits en précommande. Sur la page de ces Produits, le Vendeur fournit des informations à partir de quelle date les Produits seront très probablement disponibles et à partir de quelle date les Produits seront très probablement transférés aux Acheteurs.

3. Aux fins de la conclusion de contrats de prévente, les dispositions du § 4 s'appliquent en conséquence.

4. Le Vendeur se réserve le droit de modifier la date mentionnée à la section 2, notamment en raison de retards dans la livraison du Produit par des tiers (par exemple des fabricants). Le Vendeur informera les Acheteurs de tout changement dans les dates liées à la Pré-Vente en publiant les informations sur le Site Internet et en envoyant un e-mail à l'adresse fournie par l'Acheteur.

5. Dans le cas où la vente des Produits ne serait pas possible dans les conditions prévues dans la Précommande (par exemple les fournisseurs ne fournissent pas la quantité ou les types de matériaux appropriés, le prix des matériaux augmente, etc.), le Vendeur en informera l'Acheteur de ces circonstances.

6. Si un acheteur qui est un consommateur ou PNPk n'accepte pas de prolonger le délai de livraison du produit ou de modifier les conditions de vente du produit, il peut démissionner de l'achat du produit et le vendeur remboursera à cet acheteur tous les paiements réalisés dans le cadre de la Pré-Vente.

## § 6. Prix et paiements

1. Les modes de paiement disponibles pour la commande sont décrits sur le Site Internet et présentés à l'Acheteur au stade de la passation de la commande.

2. Si l'Acheteur a choisi le paiement en ligne lors de la passation de sa commande, après avoir cliqué sur le bouton finalisant sa commande, il sera redirigé vers une passerelle de paiement exploitée par un opérateur de paiement externe afin de régler sa commande. Si l'Acheteur choisit de payer par virement bancaire, après avoir cliqué sur le bouton finalisant la commande, il sera redirigé vers le Site Internet avec la confirmation de commande et les instructions de paiement. Le paiement de la commande doit être effectué dans les 3 (en d'autres termes : trois) jours ouvrables à compter de la passation de la commande. Passé ce délai, le Vendeur pourra considérer que l'Acheteur a renoncé à l'achat du Produit et annuler la commande.

3. Les paiements électroniques, y compris les paiements par carte, sont traités par PayPal.

4. Le Vendeur peut offrir aux Acheteurs la possibilité d'effectuer un paiement électronique, par exemple en utilisant un code de réduction, un bon ou un autre coupon électronique. Dans un tel cas, l'Acheteur pourra régler le Prix, en tout ou partie, par E-paiement, conformément aux instructions disponibles sur la page du bon de commande. Offrir la possibilité d'effectuer des paiements électroniques ne constitue pas une obligation du Vendeur.

5. Si l'Acheteur demande l'établissement d'une facture, celle-ci lui est remise par voie électronique, à l'adresse e-mail renseignée dans le bon de commande.

6. Tous les prix indiqués sur le site Web sont des prix bruts.

7. Le Vendeur est en droit d'accorder aux Acheteurs des remises, réductions ou autres préférences liées au Prix, à sa seule discrétion, notamment dans le cadre d'une campagne promotionnelle organisée. Les détails des campagnes promotionnelles sont précisés dans des règlements distincts relatifs aux campagnes promotionnelles. L'acheteur n'a pas le droit de demander des remises, réductions ou autres préférences qui ne résultent pas de la campagne promotionnelle.

8. Dans chaque cas d'information sur une réduction des prix des produits, le vendeur, à côté des informations sur le prix réduit, inclut également des informations sur le prix du produit le plus bas qui était en vigueur dans la période de 30 jours précédant l'introduction de la réduction. Si un produit donné est proposé à la vente pour une période inférieure à 30 jours, outre les informations sur le prix réduit, le vendeur inclut également des informations sur le prix du produit le plus bas, qui était valable dans la période à compter de la date à laquelle le produit a été proposé, en vente jusqu'à la date d'introduction de la remise.

## § 7. Exécution d'une commande de marchandises

1. La finalisation de la commande implique la finalisation des Marchandises commandées, leur emballage pour livraison à l'Acheteur et l'envoi de l'expédition à l'Acheteur conformément au mode de livraison de la commande choisi par l'Acheteur, ou l'information de l'Acheteur sur la possibilité de retirer personnellement la commande.

2. La commande est considérée comme terminée lorsque l'expédition est envoyée à l'Acheteur (l'expédition est confiée au transporteur chargé du transport). En cas de livraison via un transporteur, le Vendeur informera l'Acheteur de la préparation des Marchandises pour l'expédition et de la remise de l'expédition au transporteur. La date exacte de livraison des Marchandises est déterminée par le transporteur, à moins que le transporteur ne permette à l'Acheteur de préciser la date et l'heure exactes de livraison. Si le transporteur propose une telle fonctionnalité, le Vendeur fournira à l'Acheteur les données nécessaires au suivi du transport des Marchandises, notamment un lien vers le site internet du transporteur ou l'application du transporteur.

3. L'acheteur est tenu d'examiner l'envoi au moment et de la manière acceptés pour les expéditions de ce type. Si l'Acheteur constate que les Marchandises ont été perdues ou endommagées pendant le transport, il est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour établir la responsabilité du transporteur, par exemple en rédigeant un rapport de dommage (article 545 § 2 du Code civil).

4. Le délai de traitement de la commande est indiqué pour chaque Bien. Les Biens commandés doivent être livrés au Consommateur ou à PNPk dans un délai de 30 jours, à moins qu'un délai

plus long ne soit clairement indiqué par le Vendeur dans la description des Biens. Dans une telle situation, en passant commande, l'Acheteur accepte un délai de traitement de commande plus long résultant de la description de la Marchandise.

5. Si l'Acheteur commande des Marchandises avec des délais de livraison différents, le délai contraignant du Vendeur pour l'ensemble de la commande est le plus long de toutes les Marchandises incluses dans la commande, et le Vendeur peut proposer de diviser la commande en plusieurs expéditions indépendantes afin d'accélérer le délai de livraison. pour certaines marchandises.

## § 8. Exécution de la commande concernant le contenu numérique

1. L'exécution d'une commande de Contenu Numérique consiste à fournir à l'Acheteur le Contenu Numérique commandé.

2. Le Vendeur met le Contenu Numérique à la disposition de l'Acheteur au plus tôt après autorisation de paiement positive ou après que le paiement ait été crédité sur son compte bancaire. Le Contenu Numérique pourra être transféré à l'Acheteur immédiatement après la conclusion du Contrat et le paiement de la commande ou dans les délais précisés par le Vendeur, en fonction du type de Contenu Numérique acheté par l'Acheteur.

3. L'Acheteur, en fonction du choix du Vendeur et des capacités techniques du Site, pourra accéder au Contenu Numérique via :

- a) lien envoyé à l'Acheteur à l'adresse e-mail fournie par l'Acheteur ou
- b) compte utilisateur auquel le contenu numérique acheté sera attribué ou
- c) une page dédiée du Site Internet où se trouve le Contenu Numérique acheté.

4. Des informations indiquant si le Contenu numérique peut être téléchargé par l'Acheteur sur son propre support figurent dans la description du Contenu numérique ou dans les instructions fournies à l'Acheteur.

5. Si un Contenu Numérique donné peut être téléchargé par l'Utilisateur, le Vendeur peut introduire une limite de téléchargement pour un Contenu Numérique donné (par exemple, un Contenu Numérique donné ne peut être téléchargé que 10 fois). Si une limite de téléchargement est introduite, le Vendeur indique clairement à l'Acheteur combien de fois l'Acheteur peut télécharger un Contenu numérique donné dans le cadre du Contrat conclu.

6. Le Vendeur peut introduire des limites de temps pour l'accès à un Contenu Numérique donné (par exemple, l'accès à un Contenu Numérique donné ne sera possible que pendant 3 mois). Si des délais sont introduits, le Vendeur indique clairement à l'Acheteur combien de temps l'Acheteur aura accès au Contenu numérique donné en vertu du Contrat conclu. Si l'accès au Contenu numérique est défini par le Vendeur comme un accès à vie et que l'Acheteur obtient cet accès via un compte utilisateur, s'il est nécessaire de fermer le compte utilisateur (par exemple en raison de changements technologiques, d'une cessation d'activité par le Vendeur), l'Acheteur a la possibilité de télécharger le Contenu Numérique sur son propre support dans le délai spécifié par le Vendeur, au moins 14 jours, à compter de l'envoi des informations à l'adresse e-mail de l'Acheteur attribuée au compte utilisateur concernant la liquidation prévue du compte utilisateur et la possibilité de télécharger le Contenu Numérique sur votre propre support.

7. Le Contenu numérique est réputé avoir été livré lorsque le Contenu numérique ou les moyens par lesquels le Contenu numérique est accédé ou téléchargé sont mis à la disposition de l'Acheteur ou sur un appareil physique ou virtuel que l'Acheteur a indépendamment sélectionné à cet effet, ou lorsque le L'acheteur ou un tel appareil a eu accès au contenu numérique.

8. Le Vendeur fournit le Contenu numérique dans la version applicable à la date de livraison du Contenu numérique et ne fournit pas de Mises à jour après la date de livraison du Contenu numérique – sauf s'il est clairement indiqué dans la description du Contenu numérique que le Contenu numérique comprend également des mises à jour du contenu numérique à une date ultérieure.

9. Sous réserve des dispositions relatives à l'usage loyal, l'Acheteur ne peut utiliser le Contenu Numérique qu'à ses propres fins. En aucun cas, l'Acheteur n'a le droit de mettre à disposition ou de vendre le Contenu numérique ou tout développement de celui-ci sous sa propre marque, d'incorporer le Contenu numérique ou des fragments de celui-ci dans ses propres produits ou services qu'il met à disposition ou vend, ou de faire d'autres activités lucratives similaires utilisant le contenu numérique.

10. Si l'Acheteur souhaite utiliser le Contenu Numérique dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, il est tenu de demander au Vendeur une licence pour le Contenu Numérique donné en envoyant un message à l'adresse e-mail du Vendeur. Afin de conclure un tel accord, l'Acheteur devra s'adresser au Vendeur avec une proposition de conclusion d'un contrat de licence, informant notamment le Vendeur des finalités pour lesquelles il entend utiliser le Contenu Numérique et de la durée d'utilisation prévue. Dès réception d'une telle proposition, le Vendeur présentera une offre conformément à sa propre politique de licence.

11. Si l'Acheteur accède au Contenu Numérique acheté via un compte utilisateur, il est interdit :

- a) partager le compte utilisateur avec d'autres personnes ou fournir des données d'accès au compte utilisateur avec d'autres personnes,
- b) tenter d'obtenir un accès non autorisé au Contenu numérique qui n'a pas été attribué au compte de l'utilisateur à la suite de son achat,
- c) prendre des mesures ayant un impact négatif sur le fonctionnement du système informatique au sein duquel fonctionne le compte utilisateur, notamment par le biais de divers types de techniques de piratage, de logiciels malveillants, etc.
- d) tenter de télécharger du Contenu Numérique sur votre propre support lorsque le Vendeur ne propose pas une telle option,
- e) utiliser le compte utilisateur pour mener des activités de marketing,
- f) utiliser les fonctions disponibles dans le compte utilisateur d'une manière qui viole les droits personnels d'autrui ou qui est contraire à la décence.

12. Le Vendeur a le droit d'apporter des modifications au Contenu numérique pendant la durée du Contrat, à l'exception du Contenu numérique livré de manière ponctuelle. Les modifications apportées au contenu numérique acheté par le consommateur ou PNPk peuvent être apportées conformément aux exigences suivantes :

- a) des modifications du Contenu numérique ne peuvent être apportées que pour des raisons justifiées, telles que notamment l'élimination de défauts, l'adaptation du Contenu numérique aux besoins des Acheteurs, l'adaptation du Contenu numérique aux modifications juridiques ou aux décisions des tribunaux et des autorités ;
- b) les modifications apportées au Contenu numérique ne peuvent pas entraîner de frais pour le Consommateur ou PNPK ;
- c) Le Vendeur informera le Consommateur ou PNPK de manière claire et compréhensible du changement en cours ;
- d) si une modification du contenu numérique affecte de manière significative et négative l'accès ou l'utilisation du contenu numérique par l'acheteur, le vendeur est tenu d'informer le consommateur ou PNPK à l'avance, au moins 7 jours, sur un support durable, de la propriétés et date d'introduction du changement, ainsi que les droits liés à ces changements ;
- e) si une modification du contenu numérique affecte de manière significative et négative l'accès ou l'utilisation du contenu numérique par l'acheteur, le consommateur ou PNPK peut résilier le contrat sans préavis dans les 30 jours à compter de la date de modification du contenu numérique ou de sa informé des modifications apportées au Contenu Numérique, si la notification a eu lieu après cette modification. Ce droit n'est pas accordé à l'Acheteur si le Vendeur accorde au Consommateur ou à PNPK, sans frais supplémentaires, le droit de conserver le Contenu numérique conformément au Contrat inchangé.

13. Si l'Acheteur enfreint les règles concernant l'utilisation du Contenu numérique, le Vendeur peut bloquer l'accès de l'Acheteur au Contenu numérique. L'acheteur recevra un message lui expliquant les raisons du blocage. L'acheteur peut faire appel du blocage dans les 14 jours suivant la réception du message. Le vendeur examinera les appels dans un délai de 14 jours. Le blocage de l'accès au Contenu numérique ne constitue pas une violation du Contrat par le Vendeur et ne peut constituer le fondement de réclamations de l'Acheteur pour violation du Contrat.

14. Le Contenu numérique peut, mais ne doit pas obligatoirement, être accompagné d'avantages supplémentaires, par exemple l'accès à un groupe d'assistance lié au Contenu numérique acheté, une réunion en ligne avec le Vendeur ou d'autres personnes, la participation à des webinaires supplémentaires, etc. Tous ces avantages sont secondaires par rapport à l'obligation principale du Vendeur, qui est de fournir du Contenu numérique conformément au Contrat, et sont mises en œuvre conformément aux informations disponibles sur le Site Internet incluses dans la description du Contenu numérique acheté. Le vendeur peut prévoir des règles supplémentaires pour l'utilisation d'avantages supplémentaires visant à assurer un confort et un sentiment de sécurité à toutes les personnes ayant accès à des avantages spécifiques, par exemple des règles de participation à un groupe de soutien. Le non-respect de ces règles peut entraîner la privation de l'Acheteur de la possibilité d'utiliser des services supplémentaires, ce qui n'affecte toutefois pas le respect par le Vendeur de son obligation principale de fournir du Contenu numérique, ne constitue pas une violation du Contrat par le Vendeur et ne peut constituer la base des réclamations de l'Acheteur pour violation du Contrat.

## § 9. Exécution de la commande concernant les services de base

1. La mise en œuvre des Services de Base implique que le Vendeur fournisse des services spécifiques faisant l'objet du Service de Base, conformément à la description disponible sur le Site Internet.
2. Si la mise en œuvre du Service de Base nécessite la participation active du Vendeur, les Parties sont tenues de convenir des détails liés à la mise en œuvre de ces Services, notamment le mode de mise en œuvre du Service de Base, le moment et le lieu de mise en œuvre du Service de Base. Service de base, etc. La condition pour le début de la fourniture des services de base est la conclusion d'un accord entre les parties à cet égard.
3. Si le début des Services de Base nécessite l'obtention de données, informations ou autres éléments spécifiques de la part de l'Acheteur, celui-ci est tenu de les fournir au Vendeur au plus tard 7 (en toutes lettres : sept) jours avant la date d'exécution du Service de Base. , d'une manière convenue avec le vendeur. Si l'Acheteur viole cette obligation, malgré une demande du Vendeur, celui-ci est en droit de refuser de fournir le Service de base et un tel refus ne constitue pas une inexécution ou une mauvaise exécution du Contrat par le Vendeur.
4. Si le Vendeur n'est pas en mesure de fournir le Service de base à la date préalablement convenue avec l'Acheteur, il est tenu d'en informer l'Acheteur et de lui proposer une nouvelle date pour le Service de base. L'Acheteur pourra, au plus tard dans un délai de 3 (en toutes lettres : trois) jours, soit accepter la nouvelle date, soit résilier le Contrat conclu et obtenir le remboursement du Prix du Service de Base non livré.
5. Si l'Acheteur n'est pas en mesure d'utiliser le Service de base à la date préalablement convenue avec le Vendeur, il est tenu d'en informer le Vendeur. Le Vendeur peut proposer une nouvelle date pour le Service de Base (si possible) ou refuser de fournir le Service de Base à une date différente (en raison de l'impossibilité de fournir le Service de Base à une autre date).
6. Si la personne utilisant le Service de base doit être une personne autre que l'Acheteur (par exemple un employé ou un collègue de l'Acheteur), l'Acheteur est tenu de transmettre les données de cette personne au Vendeur au plus tard le 2 (en termes : deux) jours avant la date de fourniture du Service de Base. Un changement de personne autorisée est possible au plus tard 2 (disons : deux) jours avant la date de fourniture du Service de Base.
7. Les Services de Base doivent être fournis au plus tard 30 (trente) jours à compter de la date de conclusion du Contrat. Si le Vendeur était prêt à fournir les Services de base et que l'Acheteur n'a pas utilisé les Services de base pour des raisons qui lui sont imputables (par exemple, il ne s'est pas présenté à la date convenue), le Vendeur n'est pas tenu de rembourser le Prix payé, en prenant en compte les réglementations de consommation pertinentes en ce qui concerne les consommateurs ou PNPk.
8. Le Vendeur est tenu d'exécuter le Service de Base avec la diligence requise.

## § 10. Rétractation du contrat de consommation ou du PNPk sans indication de motif

1. Le Consommateur ou PNPk a le droit de résilier le Contrat conclu via le Site Internet sans donner de motif dans les délais suivants :
  - a) 14 jours à compter de la date de prise de possession des Biens par le Consommateur ou PNPk, ou un tiers indiqué par le Consommateur ou PNPk, autre que le transporteur. Si le Contrat couvre de nombreuses Marchandises livrées séparément, par lots ou en partie, le

délai de rétractation du Contrat court à compter de la prise de possession de la dernière Marchandise, de son lot ou partie ;

●b) 14 jours à compter de la date de conclusion du Contrat – dans le cas d'accords autres que le contrat de vente de marchandises.

2. Le droit de résilier le Contrat ne s'applique pas au Contrat :

●a) pour la fourniture de Services dont l'Acheteur est tenu de payer le Prix, si le Vendeur a entièrement exécuté le Service avec le consentement exprès et préalable de l'Acheteur, qui a été informé avant le début de la prestation qu'après que le Vendeur a terminé le service, il perdra le droit de résilier le Contrat et l'aura accepté à l'attention de ;

●b) dans lequel l'objet du service est un Bien non préfabriqué, fabriqué selon les spécifications du Consommateur ou de PNPk ou servant à répondre à ses besoins individuels ;

●c) dans lequel l'objet du service est des Biens qui se détériorent rapidement ou ont une courte durée de conservation ;

●d) dans lequel l'objet de la prestation est des marchandises livrées dans un emballage scellé, qui ne peuvent pas être retournées après ouverture de l'emballage pour des raisons de protection de la santé ou d'hygiène, si l'emballage a été ouvert après la livraison ;

●e) dans lesquels l'objet de la prestation sont des Biens qui, après la livraison, en raison de leur nature, sont indissociables d'autres objets ;

●f) dans lesquels l'objet de la prestation sont des enregistrements sonores ou visuels ou des programmes informatiques livrés dans un emballage scellé, si l'emballage a été ouvert après la livraison,

●g) pour la fourniture de Contenu numérique non livré sur un support matériel, pour lequel le Consommateur ou PNPk est tenu de payer le Prix, si le Vendeur a commencé la fourniture avec le consentement exprès et préalable de l'Acheteur, qui a été informé avant le début de la disposition selon laquelle une fois que le vendeur a terminé la fourniture, il perdra le droit de résilier le contrat et l'a reconnu, et le vendeur a fourni à l'acheteur la confirmation visée à l'art. 21 chapitre 2 de la loi sur les droits des consommateurs.

3. Pour se rétracter du Contrat, le Consommateur ou PNPk doit informer le Vendeur de sa décision de se retirer du Contrat au moyen d'une déclaration sans ambiguïté – par exemple, au moyen d'une lettre envoyée par courrier ou par e-mail.

4. Le consommateur ou PNPk peut utiliser le modèle de formulaire de rétractation disponible sur <https://atelierania.fr/reglement-de-achat/formulaire-de-retractation/>, mais ce n'est pas obligatoire.

5. Afin de respecter le délai de rétractation du Contrat, il suffit que le Consommateur ou PNPk envoie des informations concernant l'exercice du droit du Consommateur ou de PNPk de se rétracter du Contrat avant l'expiration du délai de rétractation du Contrat.

6. Le Consommateur ou PNPk est tenu de restituer les Biens au Vendeur ou de les remettre à une personne autorisée par le Vendeur à les récupérer immédiatement, mais au plus tard 14 jours à compter de la date à laquelle il a résilié le Contrat, à moins que le Vendeur n'ait proposé

recupérer lui-même les marchandises. Pour respecter le délai, il suffit de retourner la Marchandise avant son expiration.

7. Le consommateur ou PNPk supporte les frais directs de retour des marchandises.

8. En cas de rétractation du Contrat, le Vendeur restitue au Consommateur ou à PNPk tous les paiements reçus du Consommateur ou de PNPk, y compris les frais de livraison des Biens (à l'exception des frais supplémentaires résultant du mode de livraison choisi par le Consommateur ou PNPk autre que le mode de livraison standard le moins cher proposé lors de la passation de la commande), immédiatement et dans chaque cas au plus tard 14 jours à compter de la date à laquelle le Vendeur a été informé de la décision d'exercer le droit de résilier le Contrat.

9. Le paiement est remboursé en utilisant les mêmes méthodes de paiement que celles utilisées lors de la transaction initiale, à moins que le Consommateur ou PNPk n'ait expressément accepté une solution différente. En tout état de cause, le Consommateur ou PNPk n'encourront aucun frais en lien avec ce retour.

10. Si le Vendeur n'a pas proposé de récupérer les Biens auprès du Consommateur ou de PNPk lui-même, il peut retenir le remboursement des paiements reçus du Consommateur ou de PNPk jusqu'à ce qu'il récupère les Biens ou jusqu'à ce que le Consommateur ou PNPk fournisse la preuve de leur renvoi, selon sur quel événement se produit en premier. .

11. Le Consommateur ou PNPk est responsable de toute réduction de la valeur des Biens résultant de leur utilisation d'une manière allant au-delà de ce qui est nécessaire pour établir la nature, les caractéristiques et le fonctionnement des Biens. Le vendeur a le droit de compenser sa créance sur l'acheteur à cet égard conformément à l'art. 498 du Code Civil et suiv.

#### § 11. Garantie pour les défauts et responsabilité pour la conformité des marchandises avec le contrat

1. La garantie pour les défauts des Biens visée dans les dispositions du Code civil est exclue dans le cas de contrats de vente de Biens conclus par des Acheteurs autres que le Consommateur ou PNPk.

2. Les dispositions sur la responsabilité pour la conformité des marchandises avec le contrat, qui sont contenues dans la loi sur les droits des consommateurs, s'appliquent aux contrats de vente de marchandises conclus par le consommateur ou PNPk, en tenant compte des dispositions du règlement. Si les Services électroniques fournis par le Vendeur sont également des Services numériques, le Vendeur est responsable de la conformité des Services numériques avec le Contrat dans les conditions prévues au chapitre 5b de la loi sur les droits des consommateurs.

3. Le Vendeur est responsable envers le Consommateur et PNPk de la conformité des Marchandises avec le Contrat. La conformité des marchandises avec le contrat est évaluée conformément aux dispositions de la loi sur les droits des consommateurs.

4. Le Vendeur est responsable du défaut de conformité du Bien au Contrat existant au moment de sa livraison et révélé dans un délai de deux ans à compter de ce moment, sauf :

- a) la durée de conservation des Marchandises spécifiée par le Vendeur, ses prédécesseurs légaux ou les personnes agissant en leur nom est plus longue ;

- b) Le Contrat concerne les Biens Outlet, pour lesquels l'Acheteur a expressément consenti à l'achat de Biens Outlet.

5. Dans le cas de TzEC, le Vendeur est responsable du manque de conformité du Contenu numérique ou des Services numériques livrés en continu avec le Contrat, survenu ou devenu apparent au moment où ils devaient être livrés conformément au Contrat, mais pas moins de deux ans à compter de la livraison de TzEC.

## § 12. Remplacement ou réparation de Biens incompatibles avec le Contrat

1. Si les Biens ne sont pas conformes au Contrat, le Consommateur ou PNPK peuvent demander leur réparation ou leur remplacement.

2. Le vendeur peut :

- a) effectuer un remplacement lorsque le consommateur ou PNPK demande une réparation, ou
- b) effectuer des réparations lorsque le Consommateur ou PNPK demande un remplacement,
  - si la mise en conformité des Biens avec le Contrat de la manière choisie par le Consommateur ou PNPK est impossible ou entraînerait des coûts excessifs pour le Vendeur.

3. Si la réparation et le remplacement sont impossibles ou nécessiteraient des coûts excessifs pour le Vendeur, celui-ci pourra refuser le remplacement ou la réparation afin de mettre les Biens en conformité avec le Contrat.

4. Le Consommateur ou PNPK met les Biens à réparer ou à remplacer à la disposition du Vendeur, et le Vendeur les récupère à ses frais. Les frais de réparation ou de remplacement, comprenant notamment les frais de port, de transport, de main d'œuvre et de matériel, sont à la charge du Vendeur.

5. Le Vendeur réparera ou remplacera dans un délai raisonnable, ne dépassant pas 21 jours (ou un autre délai mutuellement convenu dans le cas de produits céramiques), à partir du moment où le Vendeur a été informé par le Consommateur ou PNPK du manque de conformité des Biens avec le Contrat, et sans inconvénient excessif pour le Consommateur ou PNPK, en tenant compte de la spécificité des Biens et du but pour lequel le Consommateur ou PNPK les a achetés.

## § 13. Réduction de prix ou résiliation du Contrat en cas de Marchandises incompatibles avec le Contrat

1. Si les Biens ne sont pas conformes au Contrat, le Consommateur ou PNPK peut soumettre une déclaration de réduction de prix ou de retrait du Contrat lorsque :

- a) Le vendeur a refusé de réparer ou de remplacer les marchandises conformément à la section § 11. 3 ;
- b) le Vendeur n'a pas réussi à mettre les Marchandises en conformité avec le Contrat ;
- c) le manque de conformité des marchandises avec le contrat persiste, même si le vendeur a tenté de mettre les marchandises en conformité avec le contrat ;

●d) le manque de conformité des Biens avec le Contrat est si important qu'il justifie une réduction du Prix ou la résiliation du Contrat sans utiliser au préalable les mesures visées à l'article § 11 1;

●e) il résulte clairement de la déclaration ou des circonstances du Vendeur qu'il ne mettra pas les Marchandises en conformité avec le Contrat dans un délai raisonnable ou sans inconvénient excessif pour le Consommateur ou PNPK.

2. Le Prix réduit doit être tel proportionné au Prix résultant du Contrat que la valeur des Biens non conformes au Contrat reste proportionnelle à la valeur des Biens conformes au Contrat.

3. Le Vendeur restitue au Consommateur ou à PNPK les sommes dues suite à l'exercice du droit à réduire le Prix immédiatement, au plus tard dans les 14 jours à compter de la date de réception de la déclaration de réduction de Prix du Consommateur ou de PNPK.

4. Le Consommateur ou PNPK ne peuvent pas résilier le Contrat si le manque de conformité des Biens avec le Contrat est sans importance. Il est présumé que le défaut de conformité des Biens au Contrat est significatif.

5. Si le non-respect du Contrat s'applique uniquement à certains Biens livrés dans le cadre du Contrat, le Consommateur ou PNPK ne peut résilier le Contrat qu'en ce qui concerne ces Biens, ainsi qu'en ce qui concerne d'autres Biens achetés par le Consommateur ou PNPK avec les Biens incompatibles avec le Contrat, s'il ne peut raisonnablement s'attendre à ce que le Consommateur ou PNPK accepte de conserver uniquement les Biens conformes au Contrat.

6. En cas de résiliation du Contrat, le Consommateur ou PNPK restituera immédiatement les Marchandises au Vendeur aux frais du Vendeur. Le Vendeur restitue le Prix au Consommateur ou à PNPK immédiatement, au plus tard dans les 14 jours à compter de la date de réception de la Marchandise ou de la preuve de son retour.

7. Le Vendeur restitue le Prix en utilisant le même mode de paiement que celui utilisé par le Consommateur ou PNPK, à moins que le Consommateur ou PNPK n'ait expressément accepté un mode de retour différent et non contraignant.

#### § 14. Responsabilité de la conformité du Contenu numérique avec le Contrat

1. La garantie pour les défauts du Contenu Numérique, visée dans les dispositions du Code Civil, est exclue dans le cas de Contrats conclus par des Acheteurs autres que le Consommateur ou PNPK.

2. Les dispositions relatives à la responsabilité pour la conformité du contenu numérique avec le contrat, contenues dans la loi sur les droits des consommateurs, s'appliquent aux contrats conclus par le consommateur ou par PNPK, en tenant compte des dispositions du règlement.

3. Le Vendeur est responsable envers le Consommateur et PNPK de la conformité du Contenu numérique avec le Contrat. La conformité du Contenu numérique avec le Contrat est évaluée conformément aux dispositions de la Loi sur les droits des consommateurs.

4. Pour le contenu numérique :

●a) livrés en une seule fois ou en partie – le Vendeur est responsable du manque de conformité du Contenu numérique avec le Contrat, qui existait au moment de leur livraison et est devenu apparent dans les deux ans à compter de ce moment ;

●b) livrés en continu – le Vendeur est responsable du manque de conformité des Contenus numériques avec le Contrat, survenu ou devenu apparent au moment où, conformément au Contrat, ils devaient être livrés.

5. Lorsque le Vendeur fournit le Contenu numérique de manière continue, le Contenu numérique doit être conforme pendant toute la durée de sa livraison conformément au Contrat.

#### § 15. Mise en conformité du Contenu Numérique avec le Contrat

1. Si le Contenu numérique n'est pas conforme au Contrat, le Consommateur ou PNPk peut exiger que le Contenu numérique soit mis en conformité avec le Contrat.

2. Si la mise en conformité du Contenu numérique avec le Contrat est impossible ou nécessiterait des coûts excessifs pour le Vendeur, celui-ci peut refuser de mettre le Contenu numérique en conformité avec le Contrat.

3. Le Vendeur mettra le Contenu numérique en conformité avec le Contrat dans un délai raisonnable, ne dépassant pas 21 jours, à compter du moment où le Vendeur a été informé par le Consommateur ou PNPk du manque de conformité du Contenu numérique avec le Contrat, et sans des inconvénients excessifs pour le Consommateur ou PNPk, compte tenu de leur nature et de la finalité pour laquelle ils sont utilisés.

4. Les frais de mise en conformité du Contenu Numérique avec le Contrat sont à la charge du Vendeur.

#### § 16. Réduction de prix ou résiliation du Contrat en cas de non-conformité du Contenu Numérique au Contrat

1. Si le Contenu numérique est incompatible avec le Contrat, le Consommateur ou PNPk peut soumettre une déclaration de réduction de prix ou de rétractation du Contrat lorsque :

●a) Le vendeur a refusé de mettre le contenu numérique en conformité avec le contrat conformément au § 10. 2 ;

●b) le Vendeur n'a pas réussi à mettre le Contenu numérique en conformité avec le Contrat ;

●c) le manque de conformité du Contenu numérique avec le Contrat persiste, même si le Vendeur a tenté de mettre le Contenu numérique en conformité avec le Contrat ;

●d) le manque de conformité du Contenu numérique avec le Contrat est si important qu'il justifie une réduction du Prix ou la résiliation du Contrat sans utiliser au préalable les mesures visées à l'article § 10 1;

●e) il ressort clairement de la déclaration ou des circonstances du Vendeur qu'il ne mettra pas le Contenu numérique en conformité avec le Contrat dans un délai raisonnable ou sans inconvénient excessif pour le Consommateur ou PNPk.

2. Le Prix Réduit doit être tel proportionné au Prix résultant du Contrat que la valeur du Contenu Numérique incompatible avec le Contrat reste proportionnelle à la valeur du Contenu Numérique conforme au Contrat. Si le Contenu Numérique est livré en partie ou en continu, la réduction de prix doit tenir compte de la durée pendant laquelle le Contenu Numérique est resté incompatible avec le Contrat.

3. Le Vendeur est tenu de restituer le Prix dû au Consommateur ou à PNPK immédiatement, au plus tard dans les 14 jours à compter de la date de réception de la déclaration de réduction de Prix du Consommateur ou de PNPK.

4. Le Consommateur ou PNPK ne peut pas résilier le Contrat si le Contenu numérique est livré en échange du paiement du Prix et que le manque de conformité du Contenu numérique avec le Contrat est sans importance. Le manque de conformité du Contenu Numérique au Contrat est présumé matériel.

#### § 17. Règlement avec le Consommateur ou PNPK en cas de résiliation du Contrat

1. Dans une situation où l'Acheteur qui est un Consommateur ou PNPK se retire du Contrat :

- a) au titre des droits découlant de la garantie du consommateur pour la non-conformité du Contenu numérique au Contrat ;
- b) si le Vendeur ne parvient pas à livrer le Contenu Numérique, malgré une demande de l'Acheteur,
- les dispositions du présent paragraphe s'appliquent aux règlements entre les Parties.

2. Si le Vendeur a fourni le Contenu Numérique sur un support matériel, le Vendeur peut demander la restitution de ce support au plus tard dans les 14 jours à compter de la date de réception de la déclaration de rétractation, et le Consommateur ou PNPK est tenu de restituer le support immédiatement, au plus tard dans un délai de 21 jours, aux frais du Vendeur.

3. Le Vendeur n'est tenu de restituer le Prix qu'en partie correspondant au Contenu numérique incompatible avec le Contrat ou au Contenu numérique pour lequel l'obligation de les fournir a été interrompue à la suite de la résiliation du Contrat. Dans le même temps, le vendeur n'a pas le droit d'exiger le paiement pour la période pendant laquelle le contenu numérique n'était pas conforme au contrat, même si le consommateur ou PNPK les a effectivement utilisés avant de résilier le contrat.

4. Le Vendeur est tenu de rembourser au Consommateur ou à PNPK le Prix qui lui est dû immédiatement, au plus tard dans les 14 jours à compter de la date de réception de la déclaration de rétractation du Consommateur ou de PNPK du Contrat.

5. Le Vendeur rembourse le prix dû en utilisant le même mode de paiement que celui utilisé par le Consommateur ou PNPK, sauf si le Consommateur ou PNPK a expressément accepté un mode de retour différent n'entraînant aucun frais pour lui.

#### § 18. Restitution du Contenu Utilisateur

1. Après avoir résilié le Contrat, le Vendeur ne peut pas utiliser le Contenu utilisateur, à l'exception du Contenu utilisateur qui :

- a) n'est utile qu'en relation avec le contenu numérique ;
- b) concerner uniquement l'activité du Consommateur ou de PNPK lors de l'utilisation du Contenu Numérique ;
- c) ont été combinées par le Vendeur avec d'autres données et ne peuvent être déconnectées sans difficultés excessives ;
- d) ont été produits conjointement avec d'autres Consommateurs ou PNPK qui peuvent encore les utiliser.

2.À la demande du Consommateur ou de PNPk, le Vendeur mettra à la disposition de cet Acheteur, à ses frais, dans un délai raisonnable et dans un format lisible par machine couramment utilisé, le Contenu Utilisateur qui a été généré ou fourni dans le cadre de l'utilisation du Site Numérique. Contenu. Cette obligation ne s'applique pas au retour du Contenu Utilisateur visé à la section 1 point a) – c).

#### § 19. Données personnelles et cookies

1.L'administrateur des données personnelles de l'Acheteur est le Vendeur.

2.Le site Internet utilise la technologie des cookies.

3.Les détails relatifs aux données personnelles et aux cookies sont décrits dans la politique de confidentialité disponible sur <https://atelierania.fr/politique-de-confidentialite/>

#### § 20. Droits de propriété intellectuelle

1.Le Vendeur informe l'Acheteur que l'ensemble des contenus disponibles sur le Site Internet, les Contenus Numériques et les éléments de Contenu Numérique (par exemple les créations graphiques) peuvent constituer des œuvres au sens de la loi du 4 février 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dont les droits d'auteur sont détenus par le Vendeur ou d'autres entités autorisées, ainsi que les bases de données protégées au titre des dispositions sur la protection des bases de données.

2.Le Vendeur informe l'Acheteur que l'exploitation de contenus protégés par le droit d'auteur ou l'utilisation de bases de données par l'Acheteur sans le consentement du Vendeur ou d'une autre entité autorisée, à l'exception d'une utilisation dans le cadre d'un usage loyal, constitue une violation des droits de propriété intellectuelle et peut entraîner en responsabilité civile ou pénale.

3.Le vendeur peut conclure un accord de licence distinct avec l'acheteur concernant l'utilisation par l'acheteur du contenu ou des bases de données appartenant au vendeur (par exemple en utilisant des photographies de produits, en utilisant des descriptions de contenu numérique, etc.). Afin de conclure un tel accord, l'Acheteur devra s'adresser au Vendeur avec une proposition de conclusion d'un accord de licence, informant notamment le Vendeur des finalités pour lesquelles il entend utiliser le contenu ou les bases de données appartenant au Vendeur, ainsi que des conséquences attendues. durée d'utilisation. Dès réception d'une telle proposition, le Vendeur présentera une offre conformément à sa propre politique de licence.

#### § 21. Avis

1.Le vendeur peut offrir aux acheteurs la possibilité de publier des opinions sur le site Web, le vendeur ou les marchandises – sur le site Web ou sur des sites Web externes appartenant à des tiers. Dans un tel cas, les dispositions du présent paragraphe s'appliquent à la publication d'avis.

2.La publication d'un avis est possible après l'utilisation du Site, notamment après la conclusion du Contrat, et la publication d'un avis est possible à tout moment.

3.L'acheteur doit formuler ses opinions de manière fiable, honnête et substantielle, linguistiquement correcte dans la mesure du possible et sans utiliser de grossièretés ou d'autres termes communément considérés comme offensants.

4.Il est interdit de poster des avis :

- a) sans utiliser au préalable le site Web ;
- b) sur le Contenu Numérique que l'Acheteur n'a pas utilisé ou acheté,
- c) remplissant les caractéristiques d'un acte de concurrence déloyale au sens de l'art. 3 de la loi du 16 avril 1993 relative à la lutte contre la concurrence déloyale ;
- d) violer les droits personnels du vendeur ou d'un tiers ;
- e) par des utilisateurs payants, notamment pour augmenter artificiellement la notation du Contenu Numérique.

5. Le Vendeur peut à tout moment vérifier si les avis postés sont conformes à la Règlementation, et notamment s'ils proviennent d'Acheteurs ayant effectivement utilisé le Contenu Numérique ou acheté le Contenu Numérique. De plus, si l'Acheteur a des doutes concernant les avis publiés, l'Acheteur peut soumettre l'avis au Vendeur pour vérification. Après avoir reçu la notification de l'Acheteur, le Vendeur prendra les mesures appropriées à ses capacités pour vérifier l'avis publié.

6. Si un avis est publié qui ne répond pas aux exigences énoncées dans le Règlement, le Vendeur peut refuser de publier l'avis ou le supprimer.

## § 22. Méthodes extrajudiciaires de traitement des plaintes et de poursuite des réclamations

1. Le consommateur a la possibilité de recourir à des méthodes extrajudiciaires pour traiter les plaintes et poursuivre les réclamations. Le consommateur a, entre autres, la possibilité de :

- a) soumettre une demande à un tribunal permanent d'arbitrage des consommateurs pour résoudre un litige découlant de l'accord conclu,
- b) présenter une demande à l'inspecteur provincial de l'Inspection du Commerce pour entamer une procédure de médiation visant le règlement à l'amiable du litige entre l'Acheteur et le Vendeur,
- c) en utilisant l'assistance d'un médiateur des consommateurs de district (municipal) ou d'une organisation sociale dont les tâches statutaires incluent la protection des consommateurs.

2. Des informations plus détaillées sur les méthodes extrajudiciaires de traitement des plaintes et de poursuite des réclamations sont disponibles sur le site Internet <https://www.cnil.fr/fr>

3. Le consommateur peut également utiliser la plateforme ODR, disponible sur <http://ec.europa.eu/consumers/odr>. La plateforme est utilisée pour résoudre les litiges entre consommateurs et entrepreneurs cherchant une résolution extrajudiciaire d'un litige concernant des obligations contractuelles découlant d'un contrat de vente en ligne ou d'un contrat de prestation de services.

## § 23. Plaintes et appels

1. Chaque acheteur a le droit de déposer une plainte concernant des questions liées au fonctionnement du site Web ou à l'exécution du contrat. Afin de faciliter l'exercice par le Consommateur ou PNPk des droits liés à la responsabilité du Vendeur pour la conformité des Biens ou du Contenu numérique avec le Contrat et à la responsabilité pour mauvaise exécution du Service de base, le Vendeur a préparé un modèle de formulaire de réclamation que le

Consommateur ou PNPK peut utiliser. Le modèle est disponible sur <https://atelierania.fr/reglement-de-achat/plainte/>.

2.Les réclamations doivent être soumises au vendeur à [contact@atelierania.fr](mailto:contact@atelierania.fr).

3.Les réclamations des Acheteurs seront examinées de manière continue, mais au plus tard dans un délai de 14 jours à compter de la date de réception de la réclamation par le Vendeur.

4.Une réponse à la réclamation sera envoyée à l'Acheteur au contact indiqué par l'Acheteur lors du dépôt de la réclamation.

5.Si le Vendeur n'a pas fourni le Contenu numérique conformément au Contrat, l'Acheteur peut déposer une plainte demandant au Vendeur de fournir le Contenu numérique. Si malgré cette demande, le Vendeur ne livre pas le Contenu Numérique immédiatement ou dans un délai supplémentaire convenu entre les Parties, l'Acheteur pourra résilier le Contrat. L'Acheteur peut résilier le Contrat sans demander au Vendeur de livrer le Contenu numérique lorsque :

- a) la déclaration ou les circonstances du vendeur indiquent clairement que le vendeur ne fournira pas le contenu numérique ;
- b) Les Parties ont convenu ou les circonstances de la conclusion du Contrat indiquent clairement qu'un délai précis pour la livraison du Contenu numérique était d'une importance significative pour l'Acheteur, et le Vendeur ne l'a pas livré dans ce délai.

#### § 24. Dispositions finales

1.Le Vendeur se réserve le droit d'introduire et de révoquer des offres, des promotions et de modifier les Prix sur le Site Internet sans préjudice des droits acquis par l'Acheteur, notamment les termes des Contrats conclus avant la modification.

2.Le Vendeur se réserve le droit d'apporter des modifications au Règlement pour des raisons importantes, telles que des modifications de la réglementation légale, des changements technologiques, des changements commerciaux.

3.La Règlementation en vigueur au moment de la conclusion du Contrat s'applique aux Contrats de vente de Biens.

4.La Règlementation en vigueur au moment de la conclusion du Contrat s'applique aux Contrats de fourniture de Services de Base.

5.La Règlementation en vigueur au moment de la conclusion du Contrat s'applique aux Contrats concernant le Contenu Numérique livré à titre unique.

6.Dans le cas d'accords concernant du contenu numérique délivrés via un compte utilisateur (par exemple un cours en ligne avec accès annuel), l'acheteur recevra des informations sur les modifications du règlement à l'adresse e-mail attribuée au compte utilisateur. L'Acheteur peut résilier le Contrat dans les 30 jours suivant avoir été informé de la modification si la modification du Règlement affecte de manière significative et négative l'accès ou l'utilisation du Contenu numérique par l'Acheteur.

7.Dans le cas d'accords concernant des services électroniques, l'acheteur recevra des informations sur les modifications apportées au règlement à l'adresse e-mail associée à un service électronique donné. Si l'Acheteur n'accepte pas les modifications du Règlement, il peut résilier le Contrat avec effet immédiat, par exemple en supprimant le compte sur le Site Internet ou en se désinscrivant de la newsletter.

8. Tous les litiges liés aux accords conclus via le site Web seront examinés par un tribunal commun polonais compétent pour le lieu d'activité commerciale permanente du vendeur. Cette disposition ne s'applique pas aux consommateurs et à PNPk, dans le cas desquels la compétence du tribunal est déterminée selon des principes généraux.

9. Ce Règlement est valable à compter du 1er mars 2023.

10. Toutes les versions archivées du Règlement sont disponibles en téléchargement au format .pdf – les liens se trouvent sous le Règlement.